



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Autorisation de prescrire du méthylphénidate hors cadre hospitalier

Question écrite n° 41219

Texte de la question

Mme Corinne Vignon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'urgence de la prise en compte de la saisine de la HAS adressée par les associations de familles et de patients et par les représentants des professionnels sur l'autorisation de prescrire du méthylphénidate en primo-intention hors cadre hospitalier. Les représentants des familles et des professionnels ont saisi la HAS pour demander la tenue de nouvelles recommandations de bonne pratique médicales sur le TDAH de l'enfant et de l'adulte. En France, l'accès aux soins dans le TDAH reste très insuffisant, à la fois par méconnaissance du trouble par les professionnels, par insuffisance de formation et par les circuits restreignant la primo-prescription du seul médicament couramment utilisé (méthylphénidate) aux seuls médecins hospitaliers, aboutissant à 0,3 % des enfants pouvant y accéder (contre 2,2 à 2,5 % dans les pays occidentaux homologues : environ 15 % de couverture). Les premières recommandations de la HAS en 2014 ont posé les premières bases pour définir l'accès aux soins mais doivent être complétées et réactualisées. Les données probantes modernes sur le TDAH ont ainsi conduit le Canada, l'Allemagne et le Royaume-Uni à actualiser leurs recommandations en 2018. La publication récente du consensus de la Fédération mondiale sur le TDAH apporte en 2021 un état actualisé des connaissances, ouvrant la voie à la validation de ces avancées par la HAS. Cependant, malgré les demandes des familles et des professionnels unis ensemble, aucune décision ne se concrétise à ce jour et rien ne s'inscrit sur le calendrier de travail de la HAS. Il y a urgence pour les enfants et les adultes concernés. Aussi, elle souhaite connaître le délai pour que la France puisse se doter des stratégies thérapeutiques incluant l'approche pharmacologique appelée de leurs vœux par les médecins et les familles.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41219

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6954

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)